

Rapport annuel 2025-2026 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Municipalité de Saint-Esprit

L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* stipule qu'au moins une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du Conseil municipal, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

Le 3 juillet 2018, la Municipalité de Saint-Esprit a adopté le Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Esprit. Le 1^{er} juin 2026, le Règlement 758-2026 sur la gestion contractuelle abrogeant le règlement 616-2018 a été adopté et est entré en vigueur le 4 juin 2026. Le rapport sera donc présenté un fois l'an à partir de la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'exercice suivant.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT

Une modification a été apportée au Règlement sur la gestion contractuelle 616-2018 au 15 juin 2021 et modifie principalement la possibilité de prioriser les octrois de contrat pour les entreprises québécoises. La modification réglementaire porte le numéro 667-2021.

Une modification a été apportée au Règlement sur la gestion contractuelle 616-2018 au 24 novembre 2023, afin d'harmoniser le règlement en tenant compte de tout décret adopté par le ministre en vertu de l'article 935 du Code municipal. La modification réglementaire porte le numéro 713-2023.

Une modification a été apportée au Règlement sur la gestion contractuelle 616-2018 au 6 mai 2025, afin d'ajouter au règlement les dispositions rendues obligatoires par les projets de lois 39 et 57. La modification réglementaire porte le numéro 736-2025.

Au 1^{er} juin 2026, un nouveau règlement s'intitulant Règlement 758-2026 sur la gestion contractuelle abrogeant le règlement 616-2018 a été adopté et est entré en vigueur le 4 juin 2026.

Aucun autre changement apporté au 30 juin 2026.

ADJUDICATION DES CONTRATS

La municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré avec ou sans mise en concurrence, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Municipalité tient compte de la nature du contrat qu'elle souhaite conclure, l'estimation de la dépense, les délais d'exécution, les fournisseurs locaux susceptibles de satisfaire aux exigences du contrat, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La municipalité déploie tous les efforts nécessaires pour favoriser une plus grande participation au marché des contrats municipaux.

Comme requis par la Loi, la Municipalité tient à jour, sur son site internet, la liste de contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ (au coût net). Le « coût net » étant le montant avant taxes auquel on ajoute la portion non-remboursable de la TVQ (pour les municipalités, le remboursement de la TVQ est limité à 50 %).

Également, requis par la Loi, la Municipalité publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ octroyés au cours du dernier exercice financier complet avec un cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

OCTROI DE CONTRATS DU 1^{ER} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026

Dans l'octroi des contrats de 25 000 \$ à 133 799.99 \$, la Municipalité peut conclure un contrat de gré-à-gré auprès de fournisseurs. En 2025-2026, ces contrats sont les suivants :

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT
2025-07-07	2025-07-170	Pompes Villemaire inc.	77 436.00 \$	Nettoyage des puits #1 et #2
2025-08-11	2025-08-192	Innovax Construction	25 565.00 \$	Travaux divers au 100-102 Place des Loisirs
2025-08-11	2025-08-193	Innovax Construction	70 342.00 \$	Construction d'un appendice à la station d'eau potable
2025-08-11	2025-08-195	Atelier SENS	33 890.00 \$	Patinoire couverte – honoraires d'architecte
2025-08-11	2025-08-195	GBI	46 195.00 \$	Patinoire couverte – services en ingénierie structurale, en génie civil et électromécanique
2025-09-02	2025-09-217	Pompes Villemaire inc.	37 213.00 \$	Essais de pompage 72 heures pour les trois puits de l'usine d'eau potable
2025-10-01	2025-10-238	Sainte-Julienne	92 389.00 \$	Exploitation des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées
2025-10-01	2025-10-240	DCA, comptable professionnel agréé inc.,	25 617.00 \$	Services professionnels – Audits année 2025
2025-10-01	2025-10-244	Latendresse Asphalte inc.	31 497.00 \$	Travaux d'excavation et d'asphaltage au terrain de balle
2025-11-17	2025-11-273	La Gestion Élite	28 400.00 \$	Entretien ménager des édifices municipaux
2025-11-17	2025-11-276	Groupe ABS inc.	25 407.00 \$	Étude géotechnique et caractérisation des sols - lot 5 374 927
2025-12-01	2025-12-295	Nordikeau	28 779.00 \$	Entretien et exploitation des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées
2025-12-15	2025-12-315	GBI	36 746.00 \$	Surveillance partielle pour travaux de raccordement d'un nouveau puits à la centrale d'eau potable
2025-12-15	2025-12-316	Parallèle 54	56 169.00 \$	Surveillance des travaux de stabilisation du talus près du 95 rang de la Rivière Nord
2026-02-02	2026-02-036	Nouvelle Technologie (Tekno inc.)	31 019.00 \$	Travaux de fourniture et d'installation de télémétrie et d'instrumentation
2026-03-02	2026-03-071	Latendresse Asphalte inc.	56 000.00 \$	Travaux d'asphaltage, nids-de-poule, rapiéçage et traitement de fissures 2026
2026-03-25	2026-03-094	Lignes M.D. (9139-4593 Québec Inc.)	28 000.00 \$	Travaux de marquage de la chaussée et lignage de rues 2026
2026-03-25	2026-03-095	Lessard & Demers	40 570.00 \$	Fourniture et installation du point d'injection et de deux pompes doseuses

Dans l'octroi des contrats de 25 000 \$ à 133 799.99 \$, la Municipalité peut conclure un contrat après avoir procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de fournisseurs. En 2025-2026, aucun contrat n'a été octroyé selon cette méthode.

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT	AUTRES ENTREPRISES INVITÉES

Dans l'octroi des contrats de plus 133 799.99 \$, la Municipalité peut conclure un contrat après avoir procédé à un appel d'offres sur le système électronique d'appels d'offres publics du gouvernement du Québec (SEAO).

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT
2025-11-17	2025-11-274	Lessard & Demers	174 206.00 \$	Raccordement d'un 3 ^e puits à la centrale d'eau potable
2025-12-01	2025-12-303	Construction Monco inc.	669 792.00 \$	Stabilisation du talus près du 95 rang de la Rivière Nord

MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION CONTRACTUELLE

De bonnes pratiques en matière de gestion contractuelle sont en place au sein de la Municipalité, telles que :

- Les soumissions reçues sont vérifiées et analysées quant à leur conformité. Les soumissions jugées non conformes sont documentées et selon la nature de leur non-conformité, peuvent être rejetées;
- Les vérifications au Registre des entreprises du Québec (REQ) et au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) sont réalisées avant l'octroi des contrats.

ROTATION DES FOURNISSEURS

Lors de l'attribution de contrats de gré à gré comportant une dépense de 25 000\$ et moins, la Municipalité favorise l'alternance entre les fournisseurs potentiels.

PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Préparé par Guillaume Beauchemin, responsable de la comptabilité

Déposé par Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, à la séance du conseil du 5 octobre 2026.